



JUILLET
2024

BULLETIN MUNICIPAL

Commune de
Sainte-Montaine

Edito du Maire

Chères Montainaises, chers Montainais,

En cette période de possibles bouleversements, nous nous devons de ne pas oublier nos beaux projets : chacun avance, souvent au rythme des démarches administratives.

❖ Nous allons faire le point sur les éléments naturels ...

- L'Eau avec la Belle Fontaine
- La Terre avec les projets agrivoltaïques
- Le Feu avec la prévention des incendies

sans oublier l'éclairage public, les ordures ménagères et l'adressage.

❖ Par ailleurs...

- Un étude de faisabilité de la vidéoprotection a été réalisée avec le concours de la gendarmerie, le dossier de demande de subvention sera finalisé en fin d'année.
- Pour le bistrot, l'acte notarié d'acquisition de la maison au 4 rue Principale est en cours de signature.
- Le déploiement de la fibre se poursuit : les différents opérateurs vous contacteront directement au moment de la mise en service.
- Le Village Vacances de Grand'Maison reprend de l'activité : sa nouvelle directrice, dynamique et chaleureuse doit être encouragée.

Notre village est vivant au travers des multiples activités proposées par les associations et notre musée ; merci à toutes et tous, vous qui oeuvrez toute l'année pour le vivre ensemble, le plus souvent dans la discrétion.

Le conseil municipal continue de travailler pour maintenir notre qualité de vie.

Passez un bel été. Croyez en mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE.

la Belle-Fontaine

Le site de Belle Fontaine, qui fait beaucoup de notre identité, est vous le savez, le siège d'un captage d'alimentation en eau potable.

Il existe un risque de pollution de ce captage en cas de déversement de produits toxiques à proximité.

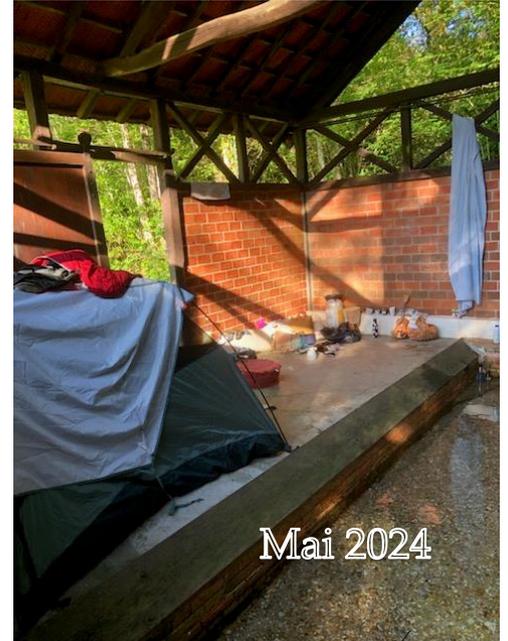
Récemment un accident automobile sur la D13 à hauteur de la Belle Fontaine nous a amenés à prendre des mesures de précaution, accompagnés des pompiers, pour vérifier l'absence de contamination du sol par les carburants.

La pollution du captage peut se produire également par un accident sur la route d'accès ou sur la parking près de la station de pompage.

Par ailleurs, nous sommes régulièrement appelés pour intervenir et faire cesser des activités incompatibles avec le site de Belle Fontaine qui n'est ni un camping, une plage ou une aire de méga pique-nique organisé.

Aussi, dans un souci de prévention, nous avons installé une barrière 200 m en amont de la Belle Fontaine. Dans un premier temps, celle-ci sera fermée aux périodes à risque d'affluence, en particulier les week-ends d'été du vendredi midi au lundi matin.

Nous adapterons ensuite en fonction de l'évolution de la situation.



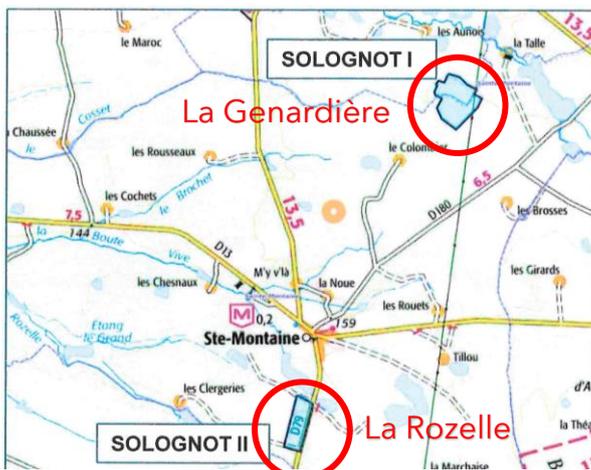
Energies renouvelables

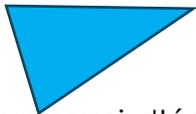
4 projets photovoltaïques existent sur le territoire de de la commune :

- 3 en agrivoltaïque :
 - 2 associés à l'élevage de moutons (à la Rozelle et la Genardière) ;
 - 1 aux Rousseaux
- 1 en voltaïque flottant sur une ancien réservoir qu'on appellerait maintenant « bassine », aux Brochards.

Ces projets sur d'anciennes terres agricoles ont reçu un avis favorable du conseil municipal au vu de leurs emplacements à distance du bourg et des zones de vie. Les propriétaires sont montainais et espèrent en ces projets qui rapporteront aussi à la commune.

Bien sûr les décisions de construction ou pas, dépendront des autorités en particulier la Chambre d'Agriculture et la Préfecture.





Diminution de l'éclairage public

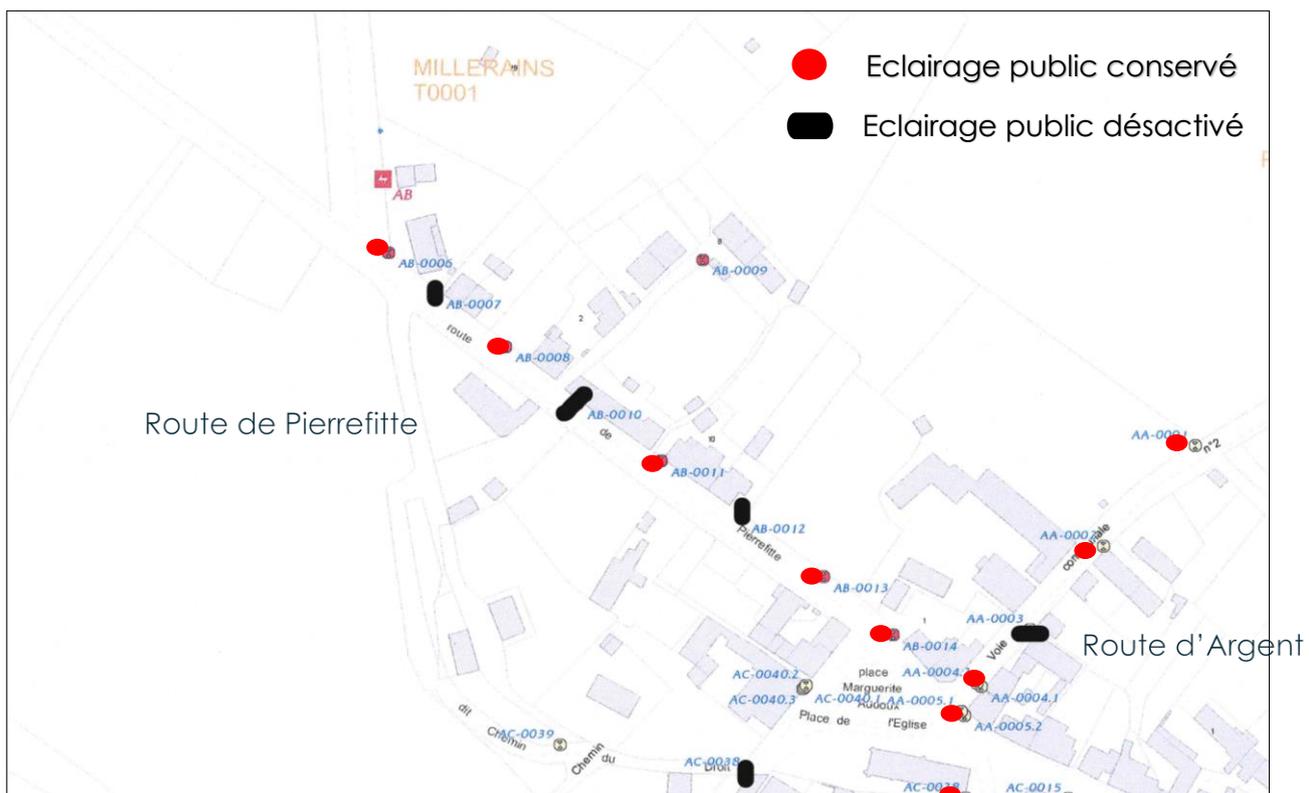
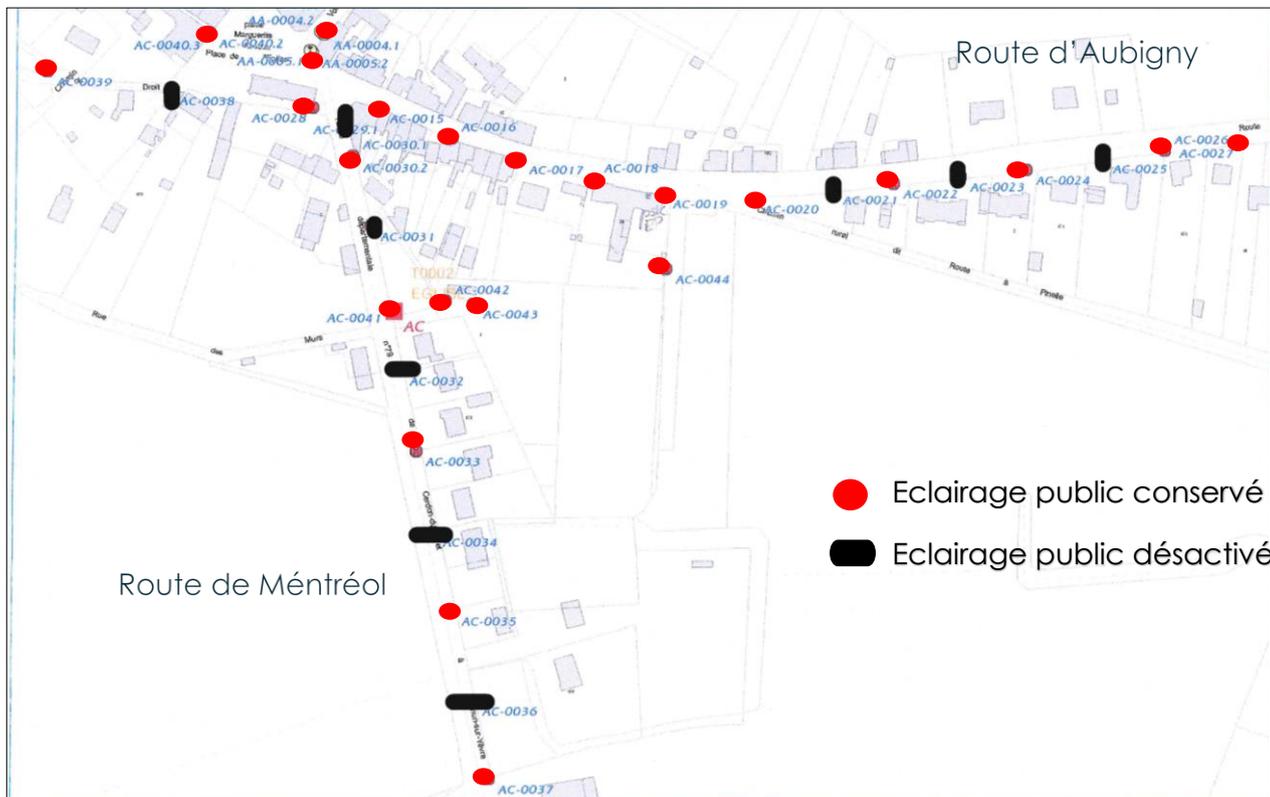
Dans un souci d'économie du fait de l'augmentation du prix de l'énergie, le nombre de points lumineux sera diminué sur les routes d'Aubigny, de Ménétréol, de Pierrefitte et d'Argent.

L'éclairage du centre bourg ne sera pas modifié, simplement réduit autour de l'église (projecteurs).

L'ensemble des plages horaires est réduit au plus utile.

(Le détail de ces modifications est consultable et vous pouvez venir en parler avec nous).

En pratique, cela ne devrait pas diminuer notre confort et peut être même, en diminuant la pollution lumineuse : améliorer la qualité de nos nuits.





Ordures Ménagères

Le refus de tri a augmenté de 8.8 % par rapport à 2022.
Lors des caractérisations on constate notamment la présence de sacs noirs d'ordures ménagères résiduelles et autres. Ils impactent lourdement le taux de refus de tri, se dernier se comptant au poids.

Je vous renvoie à la page 19 du magazine de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

Synthèse 2023

